



## GT ZAE n°13

Visioconférence du 06/04/2023

### Relevé de décisions

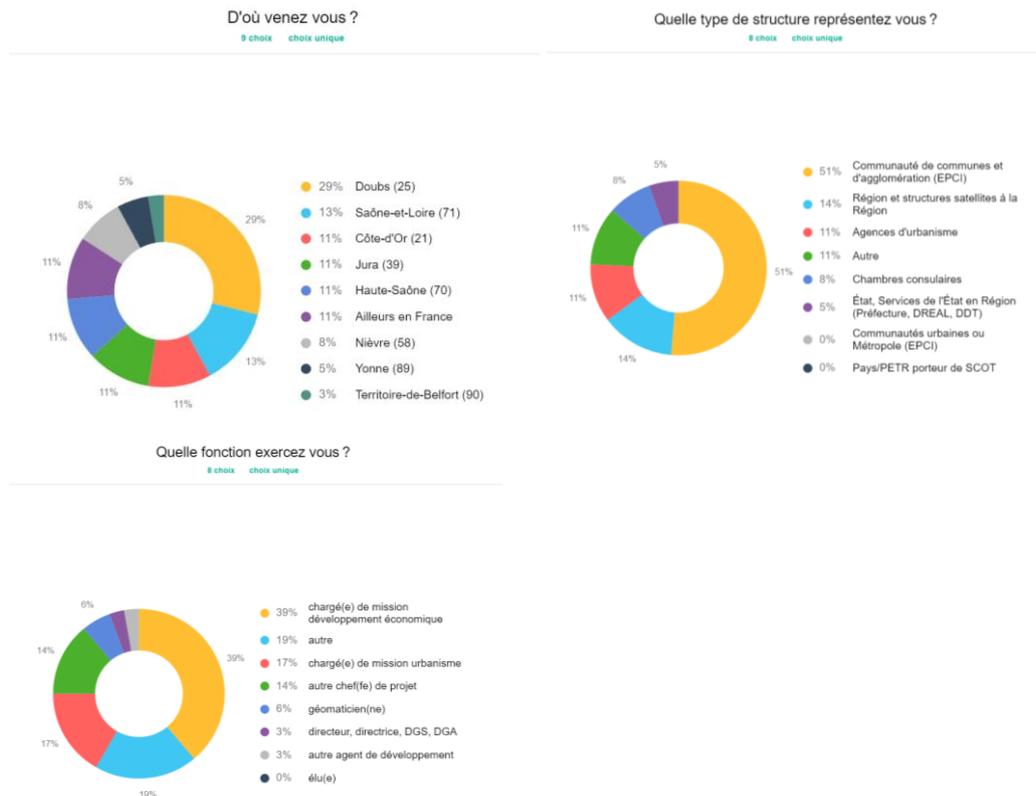
#### Participants inscrits à la visio conférence :

- Alain MATHIEU, PETR du Pays Auxois Morvan
- Amandine COIFFÉ, CCI Côte-d'Or - Saône-et-Loire
- Amélie THIBERT, HAUT JURA SAINT CLAUDE
- Anne DUVALET, Communauté de communes Loire et Allier (CCLA)
- Anne HIRCHWALD, GBM
- Anne VOLATIER, Dijon métropole
- Anthony DEBOUCHE, EPF Doubs BFC
- Antoine BREHIN-ROSSBACH, DREAL BFC
- Arnaud GALLAIS, CEREMA Ouest
- Audrey MILLANT, Communauté de communes Auxonne-Pontailleur Val-de-Saône
- Bertrand COURVOISIER, Région BFC
- Camille TURPIN, Communauté de Communes Rahin & Chérimont
- Caroline RICARDEAU, CC COEUR DE LOIRE
- Céline BOUTEILLER, Direction départementale des territoires de Saône-et-Loire / mission connaissance des territoires et prospective
- Charlyne SAUGE, Communauté de Communes Loue Lison
- Christelle HAAG, Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or · Saône-et-Loire
- Cindy BRAZAO , Communauté de Communes de la Haute Comté
- Cloé SAUVE, Business France
- Damien VURPILLOT, Préfecture de région
- David PAGNIER, SCoT Grand Nevers
- Déborah PECHINEY, Communauté de Communes des 4 Rivières
- Didier DESCOMBIN, Communauté de Communes Entre Arroux Loire et Somme
- Élodie THEVENARD, CCMT
- Émilie QUIVOGNE, CA Vesoul
- Emmanuel BUGHIN, Dijon Bourgogne Invest
- Fabienne BAJARD, Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne
- Faiza LACOMBE, CCEALS
- Christophe FERNEY, CC MORVAN SOMMETS ET GRANDS LACS (58)
- Florian LE BOURSICAUD, Chambre de commerce et d'industrie 21 71
- Frédéric BERGER, Nevers Agglomération
- Guillaume POTHIER, CCYN
- Hélène BONNET, CA Grand Dole
- Jason GAYDIER, Communauté de Communes Sud Nivernais (58)
- Jenny GUENARD, Communauté de communes du Pays de Maïche
- José PEREIRA, Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard

- *Joseph COMPERAT, CRBFC*
- *Julien BRUCHON, Communautés de Communes de la Plaine Jurassienne*
- *Julien FEBVAY , AUDAB*
- *Julien MAITRE, Mâconnais Beaujolais Agglomération*
- *Laëtitia MARTIN FOURNIER, Communauté de Communes Frasne Drugeon*
- *Laura MENGIN, PETR du Pays des Vosges Saônoises*
- *Laurence CANTALOUBE-KIM, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur*
- *Lucas CHEVRIER, Intercommunalités de France*
- *Lynda ZONGO, Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne*
- *Marie AZZOLIN, Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude*
- *Marie-françoise BARRAND, Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe*
- *Mathéus LEPRINCE, Communauté de communes des Portes du haut Doubs*
- *Mathias MONZIE, DDT 71*
- *Mathias PEGALAJAR, Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne*
- *Mathieu GUERINONI, Communauté de Communes Tannay-Brinon-Corbigny*
- *Matthieu NICOLAS, ECLA et ville de Lons-le-Saunier*
- *Maud BESSAGUET, Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle / IDÉO BFC*
- *Maxence BRET, Mâconnais Beaujolais Agglomération*
- *Maxime CUCHEROUSET, Pôle métropolitain Nord Franche-Comté*
- *Mélissa MORITZ, GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION*
- *Morgane PAGLIARULO, Communauté de communes des Terres d'Auxois*
- *Nathalie LEPEINTEUR, CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE DE L'YONNE*
- *Nicolas PASQUIÉ, Pays de Montbéliard Agglomération*
- *Noémie PONCET, CC du Val d'Amour*
- *Pauline PERROUD, CCJN*
- *Rachel MASSÉ, Communauté de communes de Puisaye-Forterre*
- *Robin BARTHELET, PETR du Pays Graylois*
- *Romain GEMBLE, Communauté de Communes Bazois Loire Morvan*
- *Sophie COUTELLE, CC du PAYS RIOLAIS*
- *Sophie NOROT, Grand Belfort Communauté d'agglomération serv. DSI Cellule SIG*
- *Sylvain POULLETTE, CC Mirebellois et Fontenois*
- *Thomas BOUQUET, CC des Combes*
- *Thomas RAULET, Banque des Territoires*
- *Véréna BOURBIA, Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois*
- *Virginie HERZOG, Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort*
- *Yoann DUMON, AER Bourgogne-Franche-Comté*
- *David BAC, AER Bourgogne-Franche-Comté*
- *Hugo THUILLIER, AER Bourgogne-Franche-Comté*

**Le GT ZAE 13 s'est déroulé en visioconférence le 06 avril 2023 de 14h à 16h30. Environ 60 participants étaient inscrits à la visioconférence qui s'est déroulé en 2 parties.**

*Résultat d'un sondage direct aux participants :*



### **A. Rappel de l'ordre du jour :**

#### **Points d'informations**

- Appel à candidature à la coanimation du GT ZAE
- Etat d'avancement des EPCI de Bourgogne-Franche-Comté dans leurs inventaires ZAE loi Climat et résilience
- Observatoire du Foncier économique Régional Bourgogne-Franche-Comté OFER BFC
- Travaux du CNIG sur standard ZAE (Commission Nationale de l'Information Géolocalisée), intervention de Arnauld GALLAIS, CEREMA Ouest
- Projet de portail national du foncier économique, intervention de Thomas RAULET, Chef de projet Dataviz Territoires d'Industrie / Banque des territoires

#### **Atelier inventaire ZAE loi Climat**

Atelier de production de préconisations sur les modalités de consultation des propriétaires et occupants des ZAE en réponse aux obligations de l'article 220 loi Climat et résilience

Résultat d'un sondage direct aux participants :

En un mot, quelle est votre attente du GT ZAE aujourd'hui ?



## **B. Documents et annexes :**

La visioconférence a été enregistrée à des fins de rediffusion et peut être visionnée en cliquant sur le lien suivant : <https://youtu.be/ieqKNcjAjcl>

Les supports et présentations sont disponibles en téléchargement sur le portail IDEO Bourgogne-Franche-Comté depuis la page :

<https://ideo.ternum-bfc.fr/groupe-projets/groupe-zones-dactivites-economiques/gt-zae-ndeg13-visioconference-du-16032023>

La réunion a également été menée à l'aide de l'application Klaxoon pour ajouter de l'interactivité avec les participants : <https://app.klaxoon.com/participe/session/3DMUXSG>

## **C. Déroulé de la visio conférence :**

### **1) Appel à candidature à la coanimation du GT ZAE**

Il s'agit d'un appel au volontariat pour participer à la coanimation du GT ZAE.

La coanimation est généralisée dans les groupes de travaux du réseau d'observation de la consommation des espaces et IDEO BFC. Le rôle du Coanimateur est de participer à l'organisation, à l'animation, des prochains GT ZAE, avec Yoann DUMON animateur historique, et de contribuer activement au sein du comité technique restreint aux chantiers du groupe de travail.

*Le comité technique, composé d'un groupe d'experts, contribue à produire les propositions techniques et scénarios d'orientations qui seront soumis au GT ZAE.*

*Lors de la diffusion de l'ordre du jour du groupe de travail de nombreuses personnes se sont fait connaître. C'est pourquoi nous avons proposé au groupe de travail d'étoffer le comité technique restreint.*

*Le groupe de travail, appuyé par la recommandation de services de la Région Bourgogne-Franche-Comté valide la candidature de Guillaume FROUX, SCOT du Grand Nevers pour être le Co animateur du GT ZAE.*



Le comité technique restreint est par ailleurs étoffé avec la participation de :

- Amandine COIFFÉ, CCI Métropole de Bourgogne
- Julien FEBVAY, Agence d'Urbanisme de Besançon centre Franche-Comté
- Virginie HERZOG, Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort
- Leslie MAUSSANG, Communauté de communes du Val de Gray

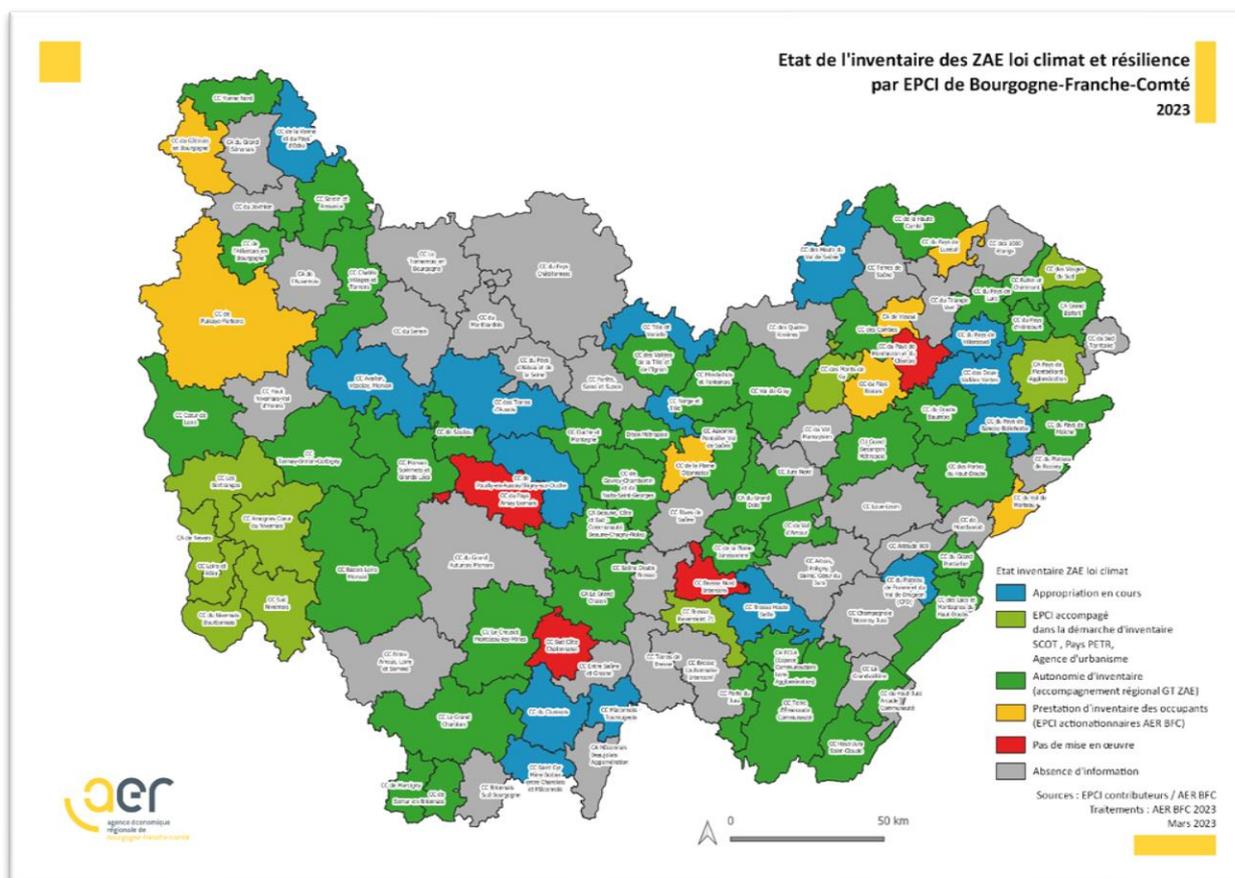
## 2) Etat d'avancement des EPCI dans la mise en œuvre des inventaires ZAE loi Climat

Intervention de Hugo THUILLIER (AER Bourgogne-Franche-Comté)

84 EPCI sur les 113 que compte la région ont répondu à ce questionnaire avec un taux de retour satisfaisant de 74%. Parmi les répondants, 86% avaient connaissance et avait été sensibilisés à la démarche d'inventaire des zones d'activités pour répondre aux exigences de l'article 220 de la loi Climat & Résilience. Pour ceux qui n'avaient pas été sensibilisés jusqu'ici, 75% pensent mettre en œuvre cette démarche d'inventaire pour répondre aux exigences de la loi. Une vingtaine d'EPCI ne se sont pas encore emparé du sujet ou ne se sentent pas concernés par l'inventaire des zones d'activités. Une cinquantaine d'EPCI pensent mettre en œuvre la démarche directement en interne, dont 27 s'appuient sur un accompagnement méthodologique. 11 EPCI rencontrent des difficultés, qui sont dues à un manque d'ingénierie.

Relativement à l'état d'avancement des EPCI dans la mise en œuvre des inventaires des ZAE :

- 57 EPCI sur les 84 répondants, soit un peu moins de 70%, sont à la première étape et ont listé et délimité les zones sur lesquelles effectuer l'inventaire ;
- 36 EPCI ont commencé à réaliser l'inventaire des propriétaires de parcelles au sein des zones d'activités qui ont été retenues ;
- 35 ont débuté l'inventaire des occupants ;
- 21 ont commencé à inventorier les vacances au sein des unités foncières composant les zones d'activités ;
- 8 EPCI établissent le statut de la vacance des unités foncières ;
- 3 EPCI sont arrivés à la phase de consultation des occupants et des propriétaires ;
- 1 EPCI en est à l'étape de l'arrêt de l'inventaire ;
- 2 EPCI auraient transmis l'inventaire aux autorités compétentes.



**Pour les accompagnements :**

- 50% des EPCI ayant répondu au questionnaire ont choisi l'appui méthodologique régional offert dans le cadre de ce groupe de travail et du club des utilisateurs avec un accompagnement méthodologique de l'AER ;
- 23% se sont tournés vers l'AER pour réaliser l'inventaire ;
- 15% travaillent avec leur SCOT ;
- 3% avec une agence d'urbanisme.

**Rappel des ressources mises à disposition dans le cadre du GT ZAE et de son club des utilisateurs :**

- Déroulé méthodologique et exemples d'expérimentations de mise en œuvre des inventaires loi Climat : [Webinaire du 20 septembre 2022](#)
- Kit d'inventaire dans Excel : [demander la mise à disposition](#) & [guide méthodologique](#)
- Carte QGIS clé en main avec les thèmes loi Climat : [demander la mise à disposition](#) & [guide méthodologique](#)
- Relevé des questions réponses sur la mise en œuvre des inventaires, [Club des Utilisateurs du 16 mars 2023](#)

### 3) Présentation du projet OFER BFC, Observatoire du foncier économique en Bourgogne-Franche-Comté

*Intervention de Yoann DUMON (AER Bourgogne-Franche-Comté)*

L'observatoire du foncier économique régional OFER BFC sera déployé dans l'environnement DataBFC porté par l'ARNIA.

Les fonctionnalités proposées par l'Observatoire seront des outils de data visualisation avec accès aux connaissances, indicateurs, graphiques, cartes et données, ainsi que les métadonnées et définitions des glossaires relatifs à la connaissance du foncier économique en région.

Le périmètre d'observation d'OFER BFC concernera l'ensemble des sites économiques dont les données brutes sont consolidées dans le cadre de la démarche régionale d'observation à l'aide du standard régional décrivant les sites économiques (zonages à vocation ou destination économiques tels que définis dans le standard régional).

L'AER Bourgogne-Franche Comté consolide les données produites par les EPCI dans les indicateurs de l'Observatoire.

Le générateur d'observatoires DataBFC est actuellement en phase de recette, l'Observatoire OFER BFC n'est pas encore en ligne.

Au démarrage, a priori annoncé pour l'été 2023, 80 indicateurs devraient être proposés.

Le groupe de travail ZAE est aussi un lieu d'échanges où les indicateurs peuvent être définis, discutés en vue d'être déployés dans l'Observatoire OFER BFC.

Les EPCI disposeront à terme de comptes contributeurs sur OFER BFC et pourront, via des formulaires, déposer leurs jeux de données conformes au standard régional en vue d'une intégration automatisée à l'Observatoire.

D'autres EPCI contributeurs en manque d'ingénierie pourront opter pour les outils de saisie cartographique en ligne dans le module vMap proposé par DataBFC. Dans un premier temps, il est envisagé que seules les données attributaires puissent être mises à jour dans vMap.

Il a été proposé et validé par le GT ZAE d'envisager la mise en place d'**une charte partenariale OFER BFC** pour 2024 pour assurer la pérennité et l'actualisation des données et entériner les bonnes pratiques qui sont déjà engagées aujourd'hui sur un mode technique et partenarial.

Il s'agit d'un formalisme pour assurer un engagement réciproque entre les EPCI et OFER BFC pour assurer la pérennité et l'actualisation des données d'observation. Les EPCI pourront choisir parmi plusieurs scénarios de contribution à OFER BFC, avec une fréquence d'actualisation au moins annuelle. Il va de soi que des engagements réciproques d'OFER BFC vis-à-vis des EPCI seront également envisagés.

Cette charte partenariale apparaît comme une nécessité, non seulement pour le suivi, mais au regard du nouveau Règlement d'Intervention de la Région en matière de foncier économique, ce dernier affichant que les EPCI adoptent une démarche d'observation compatible avec la stratégie régionale. C'est-à-dire, comme l'a rappelé Frédérique DEMADE-PELLORCE du Conseil Régional, demandant à minima la compatibilité avec le standard régional.



#### 4) Travaux du CNIG sur un standard national ZAE

*Intervention de Arnaud GALLAIS, CEREMA Ouest*

*Revoir l'exposé en vidéo : <https://youtu.be/ieqKNcjAjcl?t=2060>*

*Consulter le diaporama : [https://ideo.ternum-bfc.fr/sites/default/files/2023-04/230405\\_Pr%C3%A9sa\\_GT\\_ZAE\\_BFC\\_230406\\_AG\\_vf.pdf](https://ideo.ternum-bfc.fr/sites/default/files/2023-04/230405_Pr%C3%A9sa_GT_ZAE_BFC_230406_AG_vf.pdf)*

A. GALLAIS se félicite des travaux menés en région Bourgogne-Franche-Comté. Il aborde ensuite les aspects de la mise en œuvre d'un standard ZAE France, sous l'égide du CNIG (Conseil national de l'information géolocalisée).

A. GALLAIS détaille le processus du CNIG : dans un premier temps un nouveau besoin a été présenté à la Commission des standards, cette dernière approuve la rédaction d'un mandat pour un groupe de travail. Ce mandat a été approuvé par la Commission le 19 janvier dernier. Le travail sur le standard national ne fait donc que commencer.

Après la validation du mandat, un groupe de travail a été lancé ; il comprendra la composante Site en friche, la composante Zone d'activité économique et une troisième composante sur les Opérations d'aménagement.

Lorsque le consensus est atteint au niveau du groupe de travail, le processus CNIG impose le lancement d'un appel à commentaires public pour commenter le projet de standard et obtenir un consensus national.

Un standard du CNIG consiste à la fois en une rédaction littérale mais aussi en la traduction du modèle de données en un format informatique pour être compréhensible par des logiciels.

Le projet de standard est soumis à la Commission des standards pour validation avant d'être considéré publiable et applicable sur <https://schema.data.gouv.fr/> de ETALAB.

A. GALLAIS cite d'autres exemples de standards, tels que le standard de dématérialisation des documents d'urbanisme. Enfin, il rappelle que le groupe de travail joue aussi un rôle de maintenance évolutive.

La standardisation pour le recensement et la qualification des zones d'activités économiques découle du contexte réglementaire lié à la directive européenne INSPIRE, ainsi que les différents enjeux (notamment les inventaires à mener dans le cadre de la loi Climat et résilience).

Pour les zones d'activités économiques, il s'agit de spécifier, collecter et structurer les données d'identification et de caractérisation. Il est également question de développer une approche foncière pour suivre la commercialisation des parcelles et identifier des solutions d'implantation de nouvelles activités économiques. En général, il s'agit d'homogénéiser les données en s'appuyant sur des standards d'échange de données nationaux pour réduire les coûts de collecte et de gestion des données, faciliter la remontée d'information, produire et diffuser des données ouvertes, pour autant que cela ne concerne pas des données confidentielles.

Le groupe de travail est ouvert à toutes les parties prenantes, y compris les EPCI.

Le thème des zones d'activités économiques est considéré comme prioritaire et un premier projet de modèle devrait être disponible cet été.

## 5) Projet de portail national du foncier économique

*Intervention de Thomas RAULET, chef de projet Dataviz Territoires d'Industrie / Banque des Territoires*

*Revoir l'exposé en vidéo : <https://youtu.be/ieqKNcjAjcl?t=3152>*

*Consulter le diaporama : [https://ideo.ternum-bfc.fr/sites/default/files/2023-04/GTZAEBFC\\_PORTALNATIONAL.pdf](https://ideo.ternum-bfc.fr/sites/default/files/2023-04/GTZAEBFC_PORTALNATIONAL.pdf)*

T. RAULET présente la démarche du portail national du foncier économique, qui est une initiative portée par une Task force dans le cadre de la réindustrialisation et de la relocalisation d'activités en France.

Cette problématique est importante pour la région Bourgogne-Franche-Comté ainsi que pour la plupart des régions de France. La question de la mobilisation du foncier économique et de sa sécurité à court et long termes est posée, notamment dans un contexte d'objectif zéro artificialisation nette. Le préfet Rollon MOUCHEL-BLAISOT a été chargé de la mission de mobilisation pour le foncier industriel dans le cadre de cette Task force. Des déplacements sont prévus pour rencontrer les acteurs locaux concernés par la gestion du foncier. Le groupe de travail sur la création et la construction d'un portail national du foncier économique est mobilisé dans le cadre de cette initiative.

Ces travaux sont menés par la Banque des Territoires et le CEREMA, mandatés par le Ministre de la Transition Écologique, en collaboration avec les acteurs territoriaux. Ce portail doit aider les entreprises dans leur implantation en France en leur fournissant des contacts et des informations sur les territoires, ainsi que des solutions de financement. Les collectivités pourront également bénéficier de ressources documentaires et d'un module cartographique pour une vision globale de leur foncier et permettre aux collectivités de mettre en place une stratégie foncière.

Une équipe projet composée d'agences et d'administrations a été mise en place. Des régions pilotes sont associées à la démarche et se réunissent régulièrement pour construire ensemble un portail pertinent par rapport aux besoins remontés par les régions et les EPCI.

Des points plus ponctuels sont également évoqués, comme la question de l'interopérabilité entre le modèle de données de la région Bourgogne-Franche-Comté et d'autres régions.

Le portail devrait sortir dans une version bêta opérationnelle d'ici cet automne.

Les principaux chantiers identifiés lors des premiers comités de pilotage d'un groupe de travail concernent notamment la définition des besoins et des usages du portail, la création d'indicateurs pertinents, l'interopérabilité avec les plateformes existantes, et l'animation à travers les régions pilotes associées. Il y aura également la mise en place d'un portail de ressources et de services, avec une première étape de recensement de l'existant qui répertorie les bonnes pratiques et les bases de données existantes sur le sujet, ainsi qu'un certain nombre de services destinés aux collectivités locales pour les aider dans la réalisation des inventaires des zones d'activités économiques.

Le portail comprendra également une enquête sur les besoins des intercommunalités, des services et des régions. Les jalons importants incluent la réalisation des inventaires des zones d'activités économiques, ainsi que la présentation d'une nouvelle version de la liste des sites industriels clés en main.

## 6) Suites à donner :

Le GT ZAE s'est vu proposer et a validé la feuille de route pour les travaux des prochains mois :

- Recette, déploiement, mise en ligne de l'observatoire du foncier économique régional OFER BFC ;
- Révision des nomenclatures décrivant le « Foncier économique » (simplification, clarification, définitions partagées et transcription des données historiques dans la nouvelle nomenclature)
- Participation au GT Aménagement du CNIG ; adaptation/évolution du standard régional « sites économiques » aux préconisations nationales du CNIG sur le standard ZAE, dans un objectif d'interopérabilité avec les outils nationaux, notamment en vue de l'alimentation du portail national du foncier économique ;
- Appui méthodologique de la Région à l'identification des friches potentielles à partir de l'observation de la vacance dans les sites économiques ;



## D. Atelier inventaire ZAE loi Climat : préconisations sur les modalités de consultation des propriétaires et des occupants

**Il est rappelé l'extrait de l'article de loi cadrant la démarche de consultation des propriétaires et occupants dans le cadre des inventaires ZAE :**

« Art. L. 318-8-2.-L'autorité compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones d'activité économique définies à l'article L. 318-8-1 est chargée d'établir un inventaire des zones situées sur le territoire sur lequel elle exerce cette compétence.

« L'inventaire mentionné au premier alinéa du présent article comporte, pour chaque zone d'activité économique, les éléments suivants :

« 1° Un état parcellaire des unités foncières composant la zone d'activité économique, comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire ;

« 2° L'identification des occupants de la zone d'activité économique ;

« 3° Le taux de vacance de la zone d'activité économique, calculé en rapportant le nombre total d'unités foncières de la zone d'activité au nombre d'unités foncières qui ne sont plus affectées à une activité assujettie à la cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1447 du code général des impôts depuis au moins deux ans au 1er janvier de l'année d'imposition et qui sont restées inoccupées au cours de la même période.

« Après consultation des propriétaires et occupants des zones d'activité économique pendant une période de trente jours, l'inventaire est arrêté par l'autorité compétente. Il est ensuite transmis à l'autorité compétente en matière de schéma de cohérence territoriale et à l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme ou de document en tenant lieu. Ce document est également transmis à l'autorité compétente en matière de programme local de l'habitat.

« L'inventaire est actualisé au moins tous les six ans. » ;

## **Des grands questionnements persistent :**

### **Que doit-on demander aux propriétaires et aux occupants dans le cadre de la consultation ?**

David PAGNIER du SCOT du Grand Nevers, qui a déjà commencé à travailler avec les communautés de communes de son périmètre sur les modalités de consultation, est invité à lancer les échanges en s'exprimant sur ce qu'il conviendrait de faire ou ne pas faire pour respecter le principe de la consultation tel que souhaité dans l'article 220 de la loi Climat et résilience.

David PAGNIER rappelle qu'il est important de faire un parallélisme des formes, c'est-à-dire de respecter la forme de consultation prévue par la loi. Une consultation implique d'interroger les personnes concernées pour les inviter à réagir sur l'inventaire, c'est-à-dire sur le contenu de l'inventaire. Ainsi, il est nécessaire de s'adresser directement aux propriétaires et aux occupants connus et identifiés par l'inventaire, par le biais d'un courrier, en leur demandant de se prononcer sur l'inventaire et en leur fournissant les informations nécessaires. La collectivité doit ensuite tirer le bilan des réponses reçues au bout de 30 jours. Selon David PAGNIER, une simple annonce sur le site internet de la collectivité n'est pas suffisante et ne respecte pas le parallélisme des formes requis par la loi.

### **Sur quelles zones doit porter l'inventaire et la consultation ?**

Un récent retour de la DDT (Direction Départementale des Territoires) du Doubs, a précisé que seules les zones d'activités où les EPCI sont compétents au titre de la loi NOTRe, aménagées par les EPCI, sont concernées par l'inventaire et par la mise en œuvre de la consultation pour recueillir l'avis des propriétaires et occupants.

Les zones créées par les communes ne sont pas concernées. Cependant, il est souligné qu'il serait intéressant de réaliser un inventaire de l'ensemble des sites économiques pour des raisons d'observation territoriale, de programmation, d'arbitrage, d'aide à la prise de décision, notamment pour les documents de planification et d'urbanisme comme les SCOT où une identification exhaustive de la vacance économique peut être un plus pour la réalisation des objectifs du ZAN.

Dans ce cas il y a débat pour phaser l'inventaire, c'est-à-dire prioritairement le travail sur les ZAE « compétence loi NOTRe » pour répondre au calendrier de l'inventaire d'ici août, et se donner plus de temps si nécessaire pour inventorier les autres zones hors giron des EPCI, ou mener globalement l'inventaire pour avoir une observation exhaustive et cohérente avec la même temporalité mais en limitant la consultation aux seules ZAE « compétence loi NOTRe ».

## **Les grands scénarios de consultation des propriétaires et des occupants :**

Les résultats de la première vague de brainstorming permettent de décliner 3 scénarios.

### **1 - La consultation sur Internet**

**Avec un questionnaire en ligne exclusivement :** dans le cas de la **Métropole Aix Marseille Provence**, la consultation a été conçue pour constituer l'inventaire. Les questionnaires sont extrêmement détaillés et nécessitent de traiter avec rigueur les questions et les réponses, dans les limites autorisées par le RGPD. Ce mode de consultation ne met pas en consultation l'inventaire. Ce choix de mode opératoire a été dicté directement par la volumétrie des entreprises à consulter au sein des zones d'activités de la Métropole Aix Marseille Provence, qui sont estimées à plusieurs dizaines de milliers...

**En ligne avec mise à disposition de l'inventaire (cas de la CA du Beauvaisis),** avec un point de contact centralisant les remarques et observations ; il n'y a ici pas de questionnaire, les consultés sont invités à réagir librement à l'inventaire et à envoyer directement un message à un référent.

[du Beauvaisis](#) ▶ Avis de consultation aux propriétaires et occupants des zones d'activité économique d'intérêt communautaire de la CAB

---

**AVIS DE CONSULTATION AUX PROPRIÉTAIRES ET OCCUPANTS DES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DE LA CAB**

Catégorie : Actualités du Beauvaisis - Création : jeudi 23 février 2023 09:00

En application de l'article L318-8-2 du code de l'urbanisme, la communauté d'agglomération du Beauvaisis a établi un inventaire des zones d'activité économique situées sur le territoire sur lequel elle exerce sa compétence en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones.

L'inventaire comporte, pour chaque zone d'activité économique d'intérêt communautaire, un état parcellaire des unités foncières, l'identification des occupants, et le taux de vacance.

À cet effet, les propriétaires et occupants des 19 zones d'activité économique d'intérêt communautaire sont invités à prendre connaissance de l'inventaire à partir du **lundi 6 mars 2023 au vendredi 7 avril 2023** [en cliquant ICI](#)

Les remarques et les observations sur l'inventaire des zones d'activité économique d'intérêt communautaire pourront être déposées à l'adresse mail suivante : [izae@beauvaisis.fr](mailto:izae@beauvaisis.fr)

Espace Téléchargement

-  [Carte de localisation des ZAE](#)
-  [Liste des 19 ZAE](#)

## **2 – La consultation par courrier**

Leslie MAUSSANG, pour la CC du Val de Gray, a fait connaître au groupe de travail 2 modèles de courriers mis en œuvre par publipostage : [l'un destiné aux propriétaires](#), [l'autre aux occupants](#) ; ces courriers sont personnalisés pour chaque destinataire. Ils offrent la possibilité aux consultés de répondre par coupon réponse (mais aussi via un formulaire sur internet avec un QR Code) dans un délai de 30 jours ; à défaut d'une réponse, l'inventaire est réputé valide.

Voir :

[https://aerbfc-my.sharepoint.com/:b:/g/personal/ydumon\\_aerbfc\\_com/EbZeh3bNsp1Pq9clwksGln0BYXfqM5FqAgqJsCGuFNDwfa?e=EHE8LO](https://aerbfc-my.sharepoint.com/:b:/g/personal/ydumon_aerbfc_com/EbZeh3bNsp1Pq9clwksGln0BYXfqM5FqAgqJsCGuFNDwfa?e=EHE8LO)  
[https://aerbfc-my.sharepoint.com/:b:/g/personal/ydumon\\_aerbfc\\_com/EcSFvYujnL1KoiB5VQ9ZgrsBoRWa3KWDnUic4X78iHMj8w?e=BwsD0F](https://aerbfc-my.sharepoint.com/:b:/g/personal/ydumon_aerbfc_com/EcSFvYujnL1KoiB5VQ9ZgrsBoRWa3KWDnUic4X78iHMj8w?e=BwsD0F)

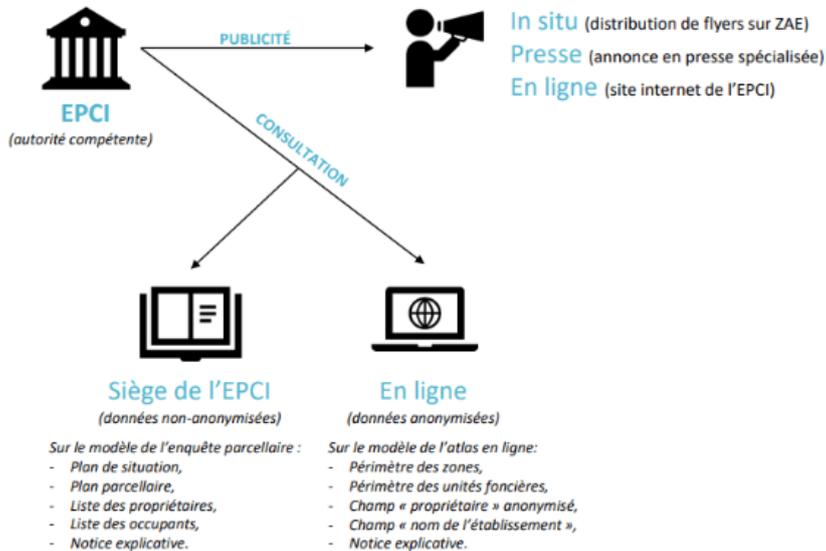
Maria PAOLA ORBANA, pour la CC du Doubs Baumeis, fait connaître les modèles de courriers et questionnaires proposés par l'outil Economie et Territoire (prestataire privé). Le courrier est pédagogique et explicite la démarche, le contenu est ciblé pour chaque interlocuteur ; cependant il ne propose pas la consultation de l'inventaire établi par la collectivité qui doit être portée à connaissance. Le questionnaire est efficace et cible uniquement les informations nécessaires pour établir l'occupation ou la vacance.

## **3- Les scénarios hybrides**

Le scénario proposé par l'ADUGA (Grand Amiénois) propose une publicité par de multiples moyens, par exemple par la distribution de flyers ciblés dans les ZAE in situ, mais également par voie de presse et sur le site internet de la collectivité.

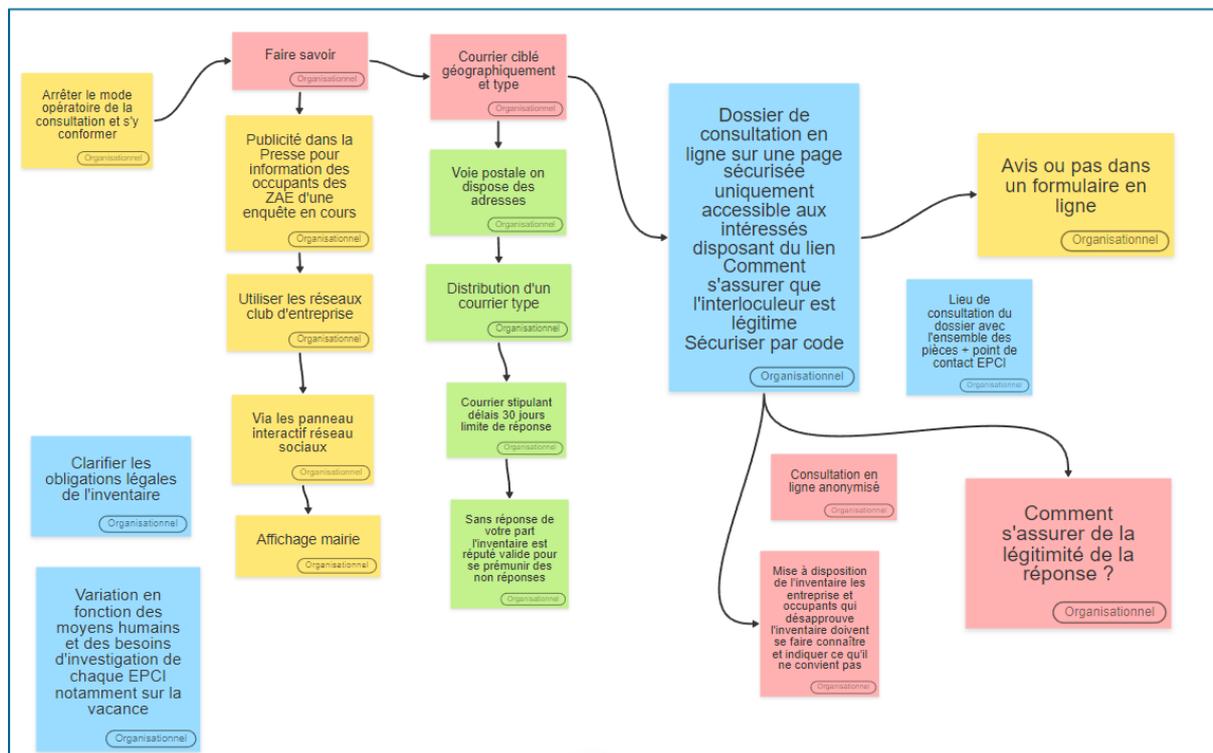
Il mêle 2 modèles de consultation : sur le modèle de l'enquête parcellaire en présentiel (données non anonymisées) ou le modèle de l'atlas en ligne avec (données anonymisées).

### 3. Schéma de la consultation proposé par l'ADUGA



Véréna BOURBIA, de l'ADUGA, a présenté un modèle hybride imaginé pour la consultation de données dans l'agglomération d'Amiens. L'inventaire a été anonymisé : il n'est pas nécessaire d'inclure des données privées. Les propriétaires ne doivent être interrogés que sur cet inventaire. Selon l'article 6 du RGPD, les EPCI peuvent traiter les données de manière non anonymisée lorsqu'une consultation est prévue par la loi. Ainsi, les données non anonymisées sont disponibles au siège de l'EPCI et les commentaires peuvent être faits par e-mail ou sur un registre. Une forme hybride, avec des données accessibles en ligne de manière anonymisée, a été proposée pour respecter les contraintes et rendre la consultation utile.

#### Synthèse des propositions des 3 sous-groupes scénarios :



Que ce soit pour la consultation en ligne ou par courrier, il apparaît que ces scénarios convergent vers un solution hybride qui permette de limiter les difficultés organisationnelles, techniques et financières liées à une consultation lourde mobilisant des moyens techniques ou financiers importants.

La mise en œuvre d'une consultation doit être à la fois rigoureuse dans la phase d'information aux propriétaires et aux occupants, et offrir une nécessaire flexibilité pour la consultation de l'inventaire et le recueil des commentaires.

Il faut aussi garder en tête qu'il peut y avoir une problématique d'acceptation de la démarche d'inventaire par les propriétaires et les occupants ; il est donc nécessaire de ne consulter que sur l'inventaire lui-même et/ou les éléments permettant de l'améliorer.

**Aussi il peut être proposé les actions suivantes, à ajuster par chaque EPCI en fonction des moyens humains et besoins d'investigation sur la vacance :**

- Faire parvenir des courriers ciblés géographiquement aux propriétaires et aux occupants des zones d'activités pour les informer de la démarche, les inviter à prendre connaissance de l'inventaire, le cas échéant de les inviter à réagir en vue de corriger, d'amender l'inventaire dans un délai de 30 jours (sans réponse l'inventaire sera réputé valide) [exemple du Val de Gray].
- Cet inventaire serait rendu disponible en ligne : on privilégiera la mise à disposition de l'ensemble des éléments d'inventaire divulguables en ligne sous une forme anonymisée permettant d'avoir une vision globale de l'inventaire pour chacune des zones d'activités [exemple du Grand Amiénois].
- Il est possible d'envisager qu'un référent centralise l'ensemble des commentaires par voie courrier électronique [exemple du Grand Amiénois].

- Il est aussi possible d'envisager l'usage de formulaire en ligne, mais il faudra être vigilant sur les mentions RGPD et centrer les questions sur l'amélioration de l'inventaire [exemples du CC Val de Gray]
- Il est possible de compléter la consultation en ajoutant un mode de consultation des données non anonymisées de l'inventaire sur le principe de l'enquête parcellaire : cela nécessite que le pétitionnaire vienne consulter l'inventaire sur place au siège de l'EPCI et qu'un registre soit mis à disposition [exemple du schéma ADUGA et du Grand Amiénois].

---